

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU VENDREDI 5 MAI 2017**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Date de la convocation : 27/04/2017

Date d'affichage : 10/05/2017

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de mai à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 70

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Christophe CHALIER, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, , Gilbert PIBOU, Geneviève PISCITELLI, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, André ROATTA, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

**ETAIT REPRESENTE :** Henri CHIRIS par Geneviève PISCITELLI (conseillère communautaire suppléante).

**ONT DONNE POUVOIR :** Franck BARBEY à Brigitte VIDAL, Marino CASSEZ à Raoul CASTEL, Magali CONESA à Mekia ADDAD, Valérie COPIN à Philippe BONELLI, Cyril DAUPHOUD à Jean-Paul CAMERANO, Gérard MERO à Jacques VARRONE, Christophe MOREL à Nicole NUTINI, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Philippe WESTRELIN à Gilles RONDONI.

**ETAIENT ABSENTS :** Mireille BANCEL, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Stéphane CASSARINI, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc GARNIER.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI.

---

**Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 7 avril 2017**

---

Monsieur le Président reporte l'approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 7 avril 2017 à une prochaine séance.

**Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DP2017_031	Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne pour les compagnies professionnelles dans le cadre d'un accueil en résidence d'artistes
DP2017_032	Conclusion d'un bail de petite parcelle au profit de Madame et Monsieur Dos Santos pour la mise à disposition provisoire de terrains situés sur la Commune de Grasse
DP2017_033	Signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent du service urbanisme de la Commune du Tignet au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2017_034	Création d'une régie d'avances pour le service des musées de Grasse
DP2017_035	Conclusion d'un contrat de location entre Madame Andréa REBUFFEL et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'hébergement des renforts hivernaux employés sur les stations de l'Audibergue, la Moulière et Gréolières les Neiges
DP2017_036	Signature de contrats de prêt à usage au profit de Monsieur Philippe DE RACO
DP2017_037	Tarifcation du service d'aide à domicile au 1 <sup>er</sup> avril 2017
DP2017_038	Conclusion d'un avenant portant modification du planning des permanences du PLIE à l'ERIC des Fleurs de Grasse
DP2017_039	Signature d'une convention entre la Commune de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la mise à disposition d'un bureau au sein du Relai Information de Quartier (R.I.Q) de Saint-Claude
DP2017_040	Modification de la décision du président n°DP2017_032 relative à la conclusion d'un bail de petite parcelle au profit de Madame et Monsieur Dos Santos

**Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

N° de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT (sur la durée totale du marché, reconductions comprises)	Notifié le :
2017/04	Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations d'enlèvement et de gestion des encombrants sur le site des Fleurs de Grasse et des Adrets – Parties Communes extérieures et autour des immeubles	ASSOCIATION SOLI-CITES	Montant DPGF : 42 396,00 € HT	03/04/2017
2017/08	Prestations de services de transport aérien, ferroviaire et autres services de voyage	CIMIEZ VOYAGE	Maximum 20 000 € HT	26/04/2017

2017/09	Restructuration d'une maison individuelle en accueil collectif de mineurs sans hébergement NT Lot 9 : Désamiantage	TTB AMIANTE	5.782,00 € HT	25/04/2017
---------	---	-------------	---------------	------------

**Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DB2017_014	Fourniture d'électricité et de gaz naturel et services associés - Accords-cadres n°2015/52-2 et n°2015/52-3 - Avenant n°1
DB2017_015	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Restructuration d'une maison individuelle en accueil collectif de mineurs sans hébergement - Commune de Cabris - Lot 9 - Désamiantage - Attribution du marché
DB2017_016	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Restructuration d'une maison individuelle en accueil collectif de mineurs sans hébergement - Commune de Cabris - Lot 8 - Bardage bois/Signalétique - Attribution du marché

**Délibération n°DL2017\_062 : Versement de la couverture 2017 des contraintes de service public à la régie Sillages**

Pour des raisons de solidarité territoriale, d'aménagement du territoire et de contraintes de desserte, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) organise des services spécifiques (transport scolaire, service à la demande, service pour les personnes à mobilité réduite) dont les coûts ne peuvent être supportés uniquement par le versement transport et les autres recettes d'exploitation.

Par conséquent, il appartient à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de verser à la régie à simple autonomie financière Sillages une participation financière permettant la couverture de ces contraintes de service public.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER à la régie autonome des transports Sillages la somme de 2 812 823 € au titre des couvertures des contraintes de service public versable en deux fois par moitié, un premier versement avant le 15 mai et un second versement avant le 15 octobre 2017 ;
- DE NOTIFIER cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et Monsieur l'agent comptable de la régie autonome des transports Sillages.

**Délibération n°DL2017\_063 : Mise en accessibilité des arrêts de bus - Schéma directeur d'accessibilité programmée des transports collectifs - Convention avec le centre hospitalier de Grasse**

Le centre hospitalier de Grasse projette de réaménager le parvis de l'entrée du site de Clavary. Cet aménagement comprendra la mise en accessibilité et la sécurisation de l'arrêt de bus desservi par le réseau Sillages. Cet arrêt fait partie du schéma directeur d'accessibilité programmée des transports collectifs (SDAP-TC) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Il est proposé de passer une convention financière avec le centre hospitalier de Grasse pour que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse participe aux travaux à hauteur de 16 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention financière entre le centre hospitalier de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires (16 000 €) au budget 2017 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

---

**Délibération n°DL2017\_064 : Approbation et signature d'une convention cadre de partenariat financier relative à la réalisation d'un appel à projets « Solutions de covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes »**

---

Il est proposé au conseil de communauté de signer une convention cadre de partenariat financier avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'agglomération de la Riviera Française relative à la réalisation d'un appel à projets portant sur des solutions de covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes. La somme dévolue à cet appel à projets est de 80 000 €. La participation de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est de 10 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la convention de partenariat entre le Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'agglomération de la Riviera Française relative à la réalisation d'un appel à projets portant sur des solutions de covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes ;
- DE PRECISER que les budgets nécessaires au financement des dépenses afférentes à la réalisation de cet appel à projets sont prévus au budget principal 2017 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de partenariat et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la délibération.

---

**Délibération n°DL2017\_065 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Réhabilitation, extension, aménagement et mises aux normes de la salle polyvalente communale d'Escagnolles**

---

La Commune d'Escagnolles souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation, extension, aménagement et mises aux normes de la salle polyvalente communale à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux pour un montant de 244 750 € HT, soit 293 700 € TTC, hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'ADOPTER le plan de financement tel que présenté dans la délibération ;
- DE CHARGER la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de solliciter et encaisser, pour le compte de la commune, les aides financières auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Alpes-Maritimes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ou bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

---

**Délibération n°DL2017\_066 : Appel à manifestation d'intérêt « Quartier de gare » - Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse et sollicitation de la subvention régionale**

---

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse ont souhaité candidater conjointement à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Quartier de gare », engagé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ayant pour objectif de créer les conditions nécessaires à une interdépendance vertueuse entre un pôle d'échanges multimodal (PEM) et son environnement urbain. La candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et de la Commune de Grasse a été retenue parmi 6 sites lauréats à l'échelle régionale.

Il convient donc de formaliser cette démarche par une convention de partenariat précisant les objectifs et les modalités de coopération technique et financière entre la communauté d'agglomération et la commune pour l'étude d'aménagement qui sera menée sur le quartier de la gare de Grasse et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ladite étude.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le lancement de la démarche de réflexion aménagement/déplacements concernant le quartier de la gare de Grasse dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt régional ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse définissant les modalités de coopération technique et financière pour mener l'étude d'aménagement sur le quartier de la gare de Grasse ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter la subvention du Conseil régional PACA à hauteur de 70% du montant de l'étude pré-opérationnelle.

---

**Délibération n°DL2017\_067 : Renouvellement de l'adhésion au réseau « Centres Villes Durables et de l'Innovation » de l'association « Centre-ville en mouvement »**

---

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite maintenir son statut de membre du réseau des « Centres Villes Durables et de l'Innovation ». Ce réseau regroupe des spécialistes, élus et techniciens du commerce et du développement commercial, pour lesquels la redynamisation des centres villes est au cœur des préoccupations.

L'adhésion, d'un montant de 2 000 TTC annuel, permet à une collectivité d'accéder et de bénéficier d'un ensemble de services directement liés à la problématique des centres villes : les assises de centre-ville, les ateliers de réflexion sur toutes les problématiques liées à la gestion d'un centre-ville, les visites de terrain en France et en Europe, les rencontres régionales et l'accès privilégié aux analyses et aux différents observatoires liés au commerce.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au réseau « Centres Villes Durables et de l'Innovation » ;
- D'AUTORISER le règlement de l'adhésion annuelle d'un montant de 2 000 € TTC ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la délibération.

---

**Délibération n°DL2017\_068 : Programmation 2017 pour le développement économique et l'agriculture - Signature des conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions**

---

Il est proposé au conseil de communauté d'attribuer une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur et aux associations suivantes : Club des entrepreneurs du Pays de Grasse, Fleurs d'exception du Pays de Grasse, Incubateur Paca-Est, Initiative Terres d'Azur et Pôle de compétitivité Parfums, Arômes, Senteurs Saveurs.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le versement desdites subventions au titre de l'année 2017 pour un montant total de 204 000 € conformément au tableau exposé dans la délibération ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, comme suit :
  - 18 000 € au chapitre 65, article 65738, fonction 90
  - 186 000 € au chapitre 65, article 6574, fonction 90
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

---

**Délibération n°DL2017\_069 : Convention cadre de partenariat pluriannuelle 2017-2019 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes**

---

Il est proposé au conseil de communauté la mise en place d'une convention cadre de partenariat pluriannuelle de trois ans avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes. Cette convention, qui fera l'objet d'un plan d'actions, donnera lieu au versement chaque année d'une subvention de 10 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la convention cadre de partenariat pluriannuelle 2017-2019 avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes ;
- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 pour un montant total de 10 000 € ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, chapitre 65, article 65738, fonction 90 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

---

**Délibération n°DL2017\_070 : Subvention 2017 à l'association « ASA Grasse » pour la manifestation « Rallye du Pays de Grasse »**

---

En 2016, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a soutenu dans le cadre de son événement « Rallye du Pays de Grasse », l'association ASA Grasse. L'association a sollicité une subvention du même montant pour l'organisation de son événement pour l'année 2017. Compte tenu du rayonnement de cette manifestation et des retombées économiques qu'elle génère, il est proposé au conseil de communauté, après avis favorable de la commission sport en date du 30 janvier 2017, de reconnaître au « Rallye du Pays de Grasse » un intérêt pour notre territoire pour l'année 2017 et d'attribuer à l'association ASA Grasse une subvention de 15 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE VERSER une subvention de 15 000 € à l'association ASA Grasse pour l'organisation de son « Rallye du Pays de Grasse » 2017 ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget, au chapitre 65, article 74 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention.

---

**Délibération n°DL2017\_071 : Autorisation à ester en justice - Mesures d'exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat n°391840 du 9 décembre 2016, annulant l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 18 mai 2015 et enjoignant les parties à la transaction de procéder à sa résolution amiable dans un délai de quatre mois ou à défaut de saisir le juge du contrat dans le cadre de la transaction passée avec la société Foncière Europe, par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**

---

Il est proposé au conseil de communauté d'examiner les suites à donner à l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure contentieuse concernant le protocole signé entre l'ancienne Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence avec la société Foncière Europe. Cet arrêt annule l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 18 mai 2015 et enjoint les parties à la transaction de procéder à sa résolution amiable dans un délai de quatre mois ou à défaut de saisir le juge du contrat. Le délai de quatre mois à compter de la notification de l'arrêt précité imparti étant expiré et aucun accord n'ayant été finalisé à ce jour, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est, dans le respect des lois de la République et des décisions de justice, dans la nécessité de saisir le juge du contrat, pour en tirer les conséquences. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à mener ces démarches.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Christophe CHALIER

- DE SAISIR LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE COMPETENTE afin que soit tirées les conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat ;
- DE MANDATER en tant que de besoin et spécialement Monsieur le Président aux fins d'exécuter la délibération, d'ester en justice devant toute juridiction administrative compétente en première instance, appel et cassation, par tout conseil de son choix et de régler tous frais et honoraires subséquents.

Fait à Grasse, le 10 mai 2017

**Le Président**

**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



